



DRAIO

Affaire suivie par :
Valérie ANCLIN – DRAAO
Tél : 03 83 86 21 13
Mél : ce.mlids@ac-nancy-metz.fr
9 rue des Brice
54000 NANCY

Nancy, le 06/10/2025

Le Recteur de région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,

Sous couvert de Madame et Messieurs les Inspecteurs
d'académie – Directeurs académiques des services
départementaux de l'éducation nationale

Objet : Prévention du décrochage scolaire – Adaptation du parcours des élèves 2025-2026

La lutte contre le décrochage scolaire repose sur un partage de responsabilités clairement défini dans les politiques publiques : la prévention du décrochage relève pleinement de l'Education nationale et la prise en charge des jeunes décrocheurs ayant quitté le système scolaire de la compétence des Régions.

Dans ce cadre, il revient à l'école d'identifier et de soutenir les élèves exposés au risque de rupture scolaire, en mobilisant une série de leviers et dispositifs destinés à prévenir les sorties sans qualification : droit au maintien dans la formation, droit à l'erreur en orientation, mobilisation des dispositifs d'aide internes à l'EPL, aménagements de la scolarité et des parcours, dispositif « Tous droits ouverts ». Ce travail s'articule avec les actions menées à l'échelle de l'établissement pour favoriser la **persévérance scolaire**, et permet d'intervenir avant que les signes de rupture ne deviennent préoccupants.

Les efforts déjà engagés au sein des établissements montrent leur efficacité et doivent être poursuivis avec détermination. Il est essentiel de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles pour réduire l'exposition des élèves les plus fragiles aux risques de décrochage, prévenir les ruptures de parcours, et contribuer ainsi à l'élévation du niveau de qualification et à une meilleure insertion professionnelle.

Les principes d'actions de prévention sont rappelés dans la Circulaire de Région académique Grand Est du 23 avril 2024. Celle-ci vise à renforcer la cohérence et l'efficacité de la politique régionale tout en respectant l'autonomie des académies. A terme, la mise en œuvre de cette circulaire doit permettre de faire converger le fonctionnement des MLDS des trois académies afin d'activer les leviers nécessaires à la prévention du décrochage dans un cadre partagé.

À travers cette instruction, il s'agit de fournir à tous les établissements de l'Académie des repères communs pour adapter les parcours des élèves les plus vulnérables, sans les stigmatiser. Ces aménagements, dont l'objectif premier est un **retour rapide en classe**, doivent être organisés au sein même des établissements, en évitant toute externalisation du traitement des risques de rupture.

Quatre dispositifs d'aménagements de parcours sont ainsi déployés au plan académique :

- Le parcours individualisé (PI) destiné aux élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème} ;
- Le dispositif personnalisé en alternance (DPA) destiné aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} âgés de 15 ans et plus ;
- Le parcours aménagé de formation initiale (PAFI) destiné aux élèves de 15 ans et plus ;
- Le parcours aménagé de formation initiale *Tous droits ouverts* (PAFI-TDO) destiné aux élèves de 16 ans et plus.



Ces aménagements ponctuels visent avant tout à assurer le maintien en formation – principalement en milieu scolaire – avant que la situation de déscolarisation ne s'installe. Le rôle des Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) doit être renforcé, et chaque établissement au sein de chaque bassin est invité à engager une réflexion sur les actions à mettre en œuvre.

Par ailleurs, **ces dispositifs ne peuvent être activés qu'après avoir mobilisé les actions de droit commun** et nécessitent une analyse croisée au sein de la communauté éducative ainsi que l'adhésion des responsables légaux.

Les Inspectrices de l'Éducation nationale chargées de l'information et de l'orientation, ainsi que les coordonnateurs de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire, sont pleinement mobilisés pour vous accompagner dans cette démarche.

Je tiens à saluer l'engagement de chacun dans la lutte contre le décrochage scolaire et dans le renforcement des actions en faveur de la persévérence scolaire.

I - L.A.

Pierre-François MOURIER